

6.8 Postulat de Christophe Privet

Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux

Je ne m'attarderai pas sur les tenants et les aboutissants de la thermographie aérienne, notre collègue Christophe Privet l'ayant déjà très bien fait. J'aimerais juste souligner que l'association des communes d'un autre canton romand est en train de le faire sur tout son territoire, sur l'initiative d'un partenariat canton-communes pour un coût total de 140'000, soit env. 10.- par bâtiment. Ils sont actuellement très surpris des résultats intermédiaires qui font que ce Canton se situe parmi les plus mauvais élèves en comparaison aux villes françaises l'ayant fait.

Il n'y a peut-être pas d'Agenda 21 à Montreux, mais en référence à la communication de la municipalité de ce jour, nous prenons connaissance que notre commune est reconnue comme pionnière parmi les Cités de l'énergie romande. Nous participons à un programme intitulé 'REVE d'avenir' et la Convention des Maires a été ratifiée. Cette dernière nous engage à dépasser les objectifs de l'Union européenne pour 2020, à savoir la diminution de 20% de la consommation d'énergie, la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et la couverture de 20% des besoins par des énergies renouvelables. Les porteurs du projet ont parié sur la mobilisation des acteurs du territoire qui sont les administrations, les acteurs publics, les entreprises et les citoyens. Ils veulent être force de proposition pour des actions locales et communes et rendre les résultats de ces actions visibles et concrètes sur la Plateforme 3x20.

Ce projet implique que les signataires préparent un plan d'actions pour l'énergie durable à moyen terme et il s'agit d'être ambitieux. Dans ce même document que vous avez naturellement tous lu, il est prévu que la municipalité profitera des occasions qui lui sont offertes pour communiquer sur son engagement dans ce dernier.

La thermographie aérienne est un des moyens qui pourrait être intégré dans le plan d'action de notre commune et ainsi permettre de collaborer avec les acteurs locaux et les citoyens. Ce postulat tombe à pic et au bon moment pour qu'il soit intégré dans le plan directeur communal de l'énergie. Le municipal en charge de ce département ne voit du reste pas d'inconvénient à sa prise en considération. Il y aura bien sûr quelques désagréments à cela, tel le bruit lors du quadrillage des quartiers, mais il est mineur face au défi qui nous attend.

Pour ces raisons et d'autres qui ont été déjà émises lors des précédentes interventions, le groupe UDC soutiendra ce postulat.